

Le 17 octobre 2020

Communiqué du CAPE

Faisons, plus que jamais, de l'Éducation un rempart contre l'obscurantisme !

Bouleversé par l'attentat effroyable dont a été victime un enseignant, le Collectif des Associations Partenaires de l'École publique – CAPE –, dénonce avec émotion l'odieux et barbare assassinat du professeur d'histoire-géographie du collège de Conflans-Sainte-Honorine.

Les militants de l'Éducation populaire, de l'Éducation nouvelle et des mouvements pédagogiques membres de notre collectif sont atterrés par cet acte et partagent la douleur de la famille de ce professeur, de ses proches, de ses collègues et de ses élèves.

Cet enseignant s'efforçait de transmettre à ses élèves les valeurs de la République, à travers la formation d'un esprit critique et la compréhension de ce qu'est la liberté d'expression.

Face au terrorisme, après le deuil, la stupeur et la douleur doivent laisser place à un large mouvement de mobilisation pour que, pied à pied, nous défendions notre bien commun : la République et son école.

C'est notre société tout entière qui a été attaquée, hier, au travers de la liberté d'enseigner et de débattre librement de tous les sujets à l'école particulièrement.

Comme en 2015 et en 2016, ne tombons pas dans le piège dressé, ne sombrons pas dans un climat de peur espéré par les ennemis de la démocratie.

Cette nouvelle escalade dans l'horreur et l'ignominie impose à chaque citoyen d'oser afficher son attachement aux valeurs républicaines, au premier rang desquelles la Laïcité, la Fraternité et la Solidarité et d'affirmer son attachement à l'école laïque et républicaine et à la liberté d'expression.

Le CAPE poursuivra, avec détermination et une vigueur renouvelée, le combat pour une éducation partagée et commune émancipatrice, rempart essentiel vis-à-vis de tout obscurantisme. Il appelle tous les éducateurs, enseignants, animateurs, travailleurs sociaux, engagés pour une société solidaire et laïque à s'engager dans les actions qui, les semaines et mois à venir, affirmeront l'attachement de nos concitoyens aux libertés d'enseigner et d'expression, aux valeurs de la République.